Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260612-2026_06_05_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-06-05-09

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 10
- Procurations : 3

Date de la Convocation : 1er juin 2026
Date de l'affichage : 1er juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, FAGOT Cyrille, GOURCY Sandra et ABGRALL Pauline
ABSENTS EXCUSÉS : RAUTUREAU Mikaël, qui a donné procuration à Jean-Paul HIRRIEN, BOTHOREL Philippe, qui a donné procuration à OGER Thibaud et QUENTRIC Magalie, qui a donné procuration à GOURCY Sandra.
ABSENTS : DOUAY Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ABGRALL Pauline

Objet : Devis divers

Monsieur le Maire présente un devis relatif à l'aménagement d'une cuisine au sein du foyer communal. En effet, plusieurs administrés ont fait part de leurs observations concernant le montant de la location du foyer, qu'ils jugent élevé au regard des équipements actuellement mis à disposition. Le foyer ne dispose notamment ni de vaisselle, ni d'un véritable espace de cuisson, ni d'équipements tels qu'une cafetière ou un micro-ondes.

Afin d'améliorer les prestations offertes aux usagers et de mieux répondre à leurs attentes, il est proposé **d'équiper le foyer communal** d'une cuisine aménagée comprenant également un service de vaisselle complet (verres à ballon, verres de cantine, assiettes plates et à dessert, tasses et couverts).

Le devis s'élève à 5 758 € H.T. / 6 909,60 € T.T.C. et comprend la fourniture et pose d'un pack évier + mitigeur, la pose et fourniture d'une plaque à induction, la main d'œuvre pour la dépose et l'évacuation des meubles existants, la réalisation d'une cuisine sur mesure comme établi sur le plan présenté et la main d'œuvre pour la pose et l'ajustage de l'ensemble.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260612-2026_06_05_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-06-05-09

Les élus décident de retenir le projet d'aménagement, à l'exception de la plaque de cuisson ainsi que de l'évier et de son mitigeur, qui ne seront pas acquis dans le cadre de cette opération.

Monsieur OGER Thibaud, premier adjoint, propose **l'acquisition d'une cartographie grand format** de la commune, destinée à être affichée **sur un panneau** (fourni avec la cartographie) dans la salle du Conseil Municipal. Cette carte permettra de disposer d'une vue d'ensemble du territoire communal, avec l'identification des différents villages et lieux-dits.

Cet outil sera particulièrement utile lors des séances du conseil municipal, notamment pour l'examen des dossiers liés à l'urbanisme, en facilitant la localisation des secteurs concernés et la compréhension des échanges.

Le devis propose deux versions :
- 150 mm x 150 mm : 360 € H.T. / 432 € T.T.C.
- 130 mm x 130 mm : 270,40 € H.T. / 324,48 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition n° 1, correspondant au format 150 cm × 150 cm.

Monsieur OGER Thibaud, premier adjoint, informe le Conseil Municipal qu'une demande de **subvention au titre des amendes de police** a été déposée.

Cette demande concerne l'acquisition de **panneaux de signalisation** destinés à renforcer la sécurité routière sur le territoire communal, ainsi que **l'installation d'équipements de stationnement pour les vélos et les trottinettes**.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de supports de stationnement destinés aux vélos et aux trottinettes.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **10** voix pour, **décide** :

➢ **D'ÉQUIPER le foyer communal** d'une cuisine aménagée comprenant également un service de vaisselle complet (verres à ballon, verres de cantine, assiettes plates et à dessert, tasses et couverts) et **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la Menuiserie Clément en y ôtant la fourniture d'un nouvel évier et de son mitigeur et la fourniture d'une nouvelle plaque de cuisson.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260612-2026_06_05_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-06-05-09

➢ **D'ACQUÉRIR** une cartographie grand format de la Commune, destinée à être affichée sur un panneau (fourni avec la cartographie) de taille 150 mm x 150 mm au tarif de 360 € H.T. / 432 € T.T.C. et **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.
➢ **D'ACQUÉRIR** des panneaux de signalisation destinés à renforcer la sécurité routière sur le territoire communal, ainsi que d'**INSTALLER** des équipements de stationnement pour les vélos et les trottinettes. Il **AUTORISE** le Maire à solliciter tous financeurs pour ce projet.

Fait à Locmélar, le 11 juin 2026

Le Maire,
MOAL Pierre-Yves

Le secrétaire de séance,
ABGRALL Pauline